

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU 06 FEVRIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le six février, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-six janvier deux mil dix-sept, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. BRION, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB,
C. COUDURIER, M. MARCAULT, M.-J. PERRILLAT-AMEDEE,
M. VIGNE
MM. J. BOEX, R. DECARROUX, S. GAILLARD, J.-P. LE JONCOUR,
C. MOENNE, F. ROSSET, P. ROUSSEAU-BARATHON,
N. TARDIF, A. VELLUZ

Absents excusés : MME J. FREMEAUX donne procuration à MME C. COUDURIER
M. C. PHILIPPE donne procuration à M. F. ROSSET

Secrétaire de séance : MME B. CAUL-FUTY

§§§§§§§§§§

Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.

§§§§§§§§

Madame Brigitte CAUL-FUTY est désignée secrétaire de séance.

§§§§§§§§

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03 janvier 2017
- Délibérations :
 1. Création de postes – Accroissement temporaire d'activité
 2. Création d'une voie publique et dénomination : Chemin des Voiron

3. Groupement de commandes entre les Communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, La Chapelle-Rambaud, La Roche-sur-Foron, Saint-Laurent et Saint-Sixt pour la passation d'un marché de location de chapiteaux
 4. Modification statutaire de la Communauté de communes du Pays Rochois
 5. Convention de mise à disposition du personnel du service périscolaire pour l'accueil d'enfants inscrits au Centre de loisirs de la Communauté de communes du Pays Rochois
- Commission Urbanisme
 - Rapports des commissions et groupements
 - Questions diverses
 - Dates à retenir

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JANVIER 2017

Aucune remarque n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 03 janvier 2017.

DÉLIBÉRATIONS

01.	CRÉATION DE POSTES – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ Délibération n°2017-08
------------	--

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 3 - alinéa 1 - de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

L'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

En raison d'un surcroît de travail durant les saisons printemps/été et du placement en congé maladie d'un agent technique, il est nécessaire de renforcer le service technique pour la période du 1^{er} mars au 30 septembre 2017.

Par ailleurs, en raison de l'élaboration du budget et des congés bonifiés d'un agent administratif durant la période estivale engendrant un manque d'effectif, il y aurait lieu de créer un poste pour

anticiper cette absence et renforcer le service administratif durant les vacances d'hiver 2017 et pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2017.

Monsieur le Maire propose ainsi la création des postes suivants :

- 1 poste d'agent technique, au grade d'adjoint technique territorial (IB : 347 – IM : 325)
- 1 poste d'agent administratif, au grade d'adjoint administratif territorial (IB : 347 – IM : 325).

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter au maximum 2 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, sur les grades et niveaux de rémunération suivants :
 - ↳ 1 poste au grade d'adjoint technique territorial (IB : 347 – IM : 325)
 - ↳ 1 poste au grade d'adjoint administratif territorial (IB : 347 – IM : 325),
- ✓ **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents contractuels sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

02.	CRÉATION D'UNE VOIE PUBLIQUE ET DÉNOMINATION : CHEMIN DES VOIRONS Délibération n°2017-09
------------	---

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal, et conformément à l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est compétent pour procéder à la dénomination des voies publiques.

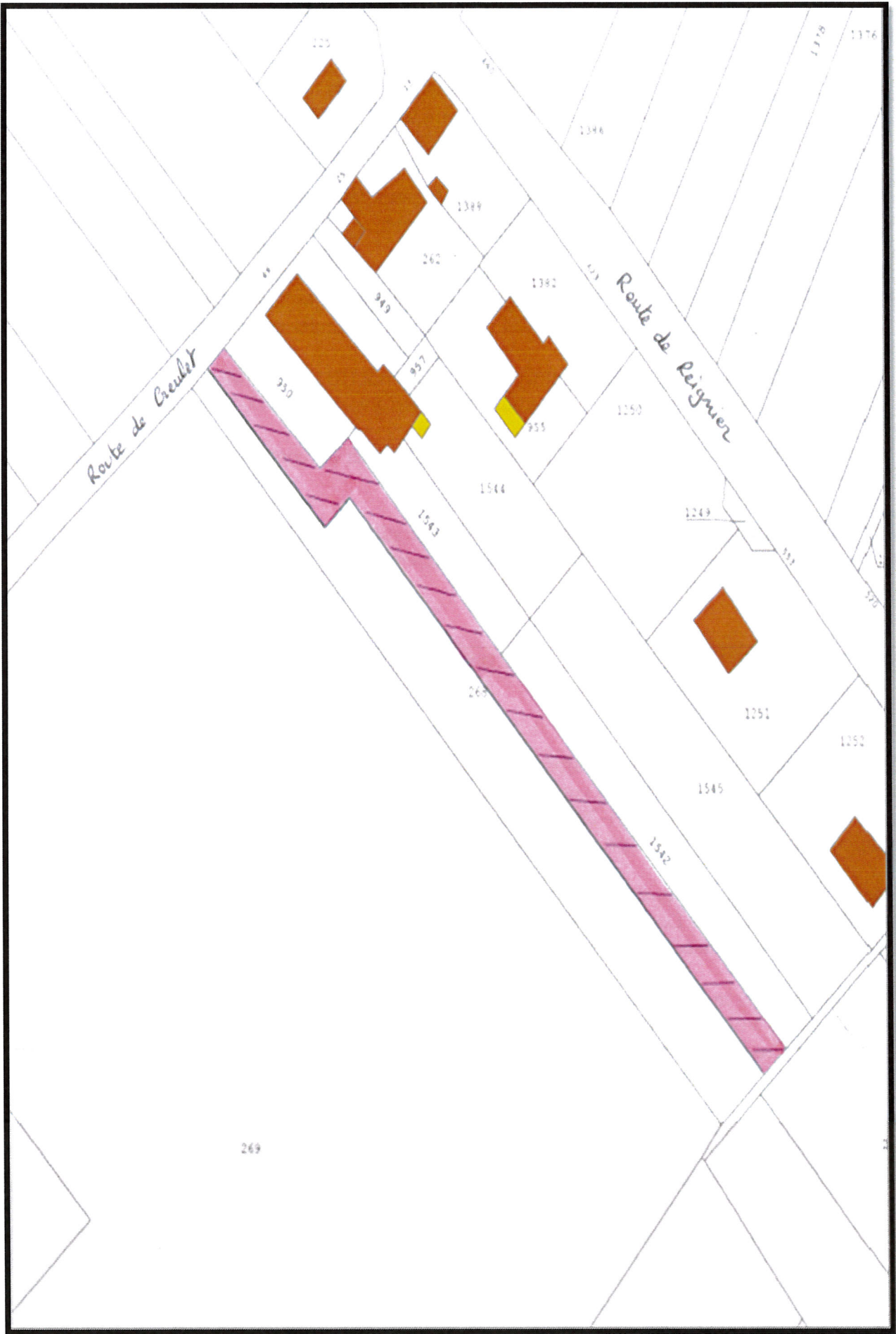
Une nouvelle dénomination est à attribuer suite à la création d'un nouveau projet d'aménagement immobilier dénommé « Les Villas Mélusanes » et situé Route de Creulet au lieu-dit « Chevilly ». La voirie est matérialisée par une teinte rose hachurée sur le plan ci-joint.

Il est proposé le nom suivant :

→ Chemin des Voirons (le chemin donne sur la Route de Creulet, et son entrée est située après le 49 Route de Creulet en venant de Route de Reignier).

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** la proposition de dénomination de la voie nouvelle : CHEMIN DES VOIRONS,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes s'y référant.



3.	GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES D'AMANCY, ARENTHON, CORNIER, ETEAUX, LA CHAPELLE-RAMBAUD, LA ROCHE-SUR-FORON, SAINT-LAURENT ET SAINT SIXT, POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE LOCATION DE CHAPITEAUX Délibération n°2017-10
-----------	---

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de territoire et du schéma de mutualisation des services, une des pistes retenue est la commande publique et notamment la mise en œuvre de marchés en groupement de commandes entre la CCPR et les Communes membres, dont l'objectif est de mieux coordonner les achats sur le territoire afin de réaliser des économies d'échelle.

A ce titre, les Communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, La Chapelle-Rambaud, La Roche-sur-Foron, Saint-Laurent et Saint-Sixt ont fait part de leur souhait d'intégrer le groupement de commande pour le marché relatif à la location de chapiteaux.

Aussi, il est proposé de signer une convention entre les Communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, La Chapelle-Rambaud, La Roche-sur-Foron, Saint-Laurent et Saint-Sixt pour constituer un groupement d'achats et lancer une consultation en vue de la passation d'un marché sous forme d'un accord cadre en procédure adaptée, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce marché fera l'objet d'un seul lot : location de chapiteaux, y compris la livraison, la mise en place et la reprise de l'ensemble du matériel à l'issue de l'évènement.

Les membres du groupement s'engagent à signer, avec l'entreprise retenue, un marché « accord-cadre » à bons de commande à hauteur de leurs besoins respectifs et à veiller à l'exécution et au paiement des prestations les concernant.

La Commune d'Arenthon est désignée comme coordonnateur chargé de procéder à l'organisation de la procédure d'attribution.

Les frais de procédures et de publicité seront pris en charge par la Commune d'Arenthon.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre les Communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, La Chapelle-Rambaud, La Roche-sur-Foron, Saint-Laurent et Saint-Sixt pour la passation d'un marché « accord-cadre » en procédure adaptée pour la location de chapiteaux,
- ✓ **APPROUVE** la convention de groupement de commandes,
- ✓ **ELIT**, à l'unanimité, Monsieur Pierre ROUSSEAU-BARATHON pour représenter la Commune d'Arenthon au sein de la Commission d'appel d'offres qui sera constituée,
- ✓ **ELIT**, à l'unanimité, Monsieur Alain VELLUZ membre suppléant de Monsieur Pierre ROUSSEAU-BARATHON,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce groupement.

4.	MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS Délibération n°2017-11
-----------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire a validé le 20 décembre 2016 la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Rochois.

Cette modification statutaire vise plusieurs objectifs qui sont les suivants :

- Intégrer les nouvelles dispositions de la loi NOTRe, transférant à compter du 1^{er} janvier 2017 de nouvelles compétences obligatoires aux communautés de communes notamment le développement économique, la gestion des aires des gens du voyage et la collecte des ordures ménagères,
- Intégrer la création du pôle métropolitain dans les statuts,
- Réaliser un toilettage des statuts de la C.C.P.R. permettant notamment de supprimer les compétences redondantes,
- Séparer l'intérêt communautaire des statuts à proprement parlé. Pour cette raison et afin d'éviter toute confusion, il a été décidé de définir l'intérêt communautaire dans un document distinct annexé aux statuts.

Monsieur le Maire présente aux élus du conseil le projet de modification statutaire de la CCPR.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se positionner sur cette modification statutaire.

Vu la délibération n°2016-120 du Conseil communautaire du 20 Décembre 2016 portant sur la modification statutaire de la CCPR.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Pays Rochois tels que annexés à la présente délibération,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

05.	CONVENTION DE MISE Á DISPOSITION DU PERSONNEL DU SERVICE PÉRISCOLAIRE POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS INSCRITS AU CENTRE DE LOISIRS DE LA C.C.P.R. Délibération n°2017-12
------------	---

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition du personnel communal du service périscolaire du mercredi midi à la Communauté de communes du Pays Rochois, pour le Centre de loisirs du Pays Rochois.

L'objectif est d'assurer l'accueil des enfants de l'école élémentaire, inscrits au Centre de loisirs le mercredi après-midi.

Le service périscolaire prendra en charge ces enfants à la sortie des classes (11h30) et ce jusqu'à l'arrivée de l'animateur du centre de loisirs (environ 11h50), qui prendra alors le relais.

Le ou les agents périscolaires demeurent juridiquement employés par la Commune d'Arenthon, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes. La Commune d'Arenthon assure la gestion de la carrière des agents, de leurs absences, des formations et des congés.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette convention de prestation de service.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** la convention de prestation de service permettant de mettre à disposition de la Communauté de communes du Pays Rochois le personnel communal du service périscolaire du mercredi midi, pour le Centre de loisirs du Pays Rochois,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

URBANISME

La commission du 5 janvier 2017

- Permis d'aménager : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

SNC Le Clos Scotti 1
Chemin du Clos Scotti
Zone 1AU : urbanisation future à court terme

**Mise en conformité aménagements suite
à réalisation de travaux : plateforme
transformateur ERDF**

La commission du 19 janvier 2017

- Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Régis DUNAND
420, Route de Reignier
Zone UB : extensions autour du chef-lieu

**Ravalement façades + changement
bardage bois**

COMMISSIONS ET SYNDICATS

§ **COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS**

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique que l'éclairage a été rétabli dans le hall d'entrée de la Maison des Associations. Le détecteur n'a pas été choisi pour des raisons électriques. La pose d'un interrupteur permet de signifier que la bibliothèque est ouverte. Un écriteau sera posé dans le hall d'entrée en vue d'informer les usagers qu'il faut utiliser l'interrupteur.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été demandé pour changer les néons de la Mairie, en vue de réduire la consommation énergétique du bâtiment. Si les résultats sont concluants, les néons de l'école seront également remplacés par la suite.

§ COMMISSION VOIRIES

- Monsieur MOENNE énonce qu'une réunion des commissions voiries des communes de Cornier et d'Arenthon est prévue le jeudi 16 février à 19h00 en Mairie avec les riverains concernant le projet de déviation.
- Monsieur MOENNE attend les devis pour la finalisation des trottoirs sur la Route de Bonneville au lieu-dit Les Chars.
- Monsieur MOENNE indique qu'une réunion a été organisée par le SYANE concernant la fibre optique. Le passage de la fibre sera réalisé en aérien sur certains secteurs. La fibre optique est déployée en priorité dans les zones artisanales et industrielles, puis dans les zones rurales avant les zones urbaines. Selon les prévisions du SYANE, la fibre optique devrait être opérationnelle sur la Commune entre 2019 et 2021.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'est rapproché de Monsieur DUNAND pour essayer de trouver un arrangement concernant le litige du Chemin des Tates, mais sans succès. Madame BOEX va essayer de voir avec Monsieur BURNIER, afin de trouver une solution face aux difficultés rencontrées pour donner accès aux parcelles de Monsieur SOMMEILLER.
- Madame BOEX indique que Monsieur GEORGIEV a enlevé tous les déchets présents sur sa propriété pouvant engendrer des dégâts pour l'environnement, comme demandé par la municipalité.
- Madame BOEX énonce les prochaines dates du nettoyage de printemps :
 - Vendredi 17 mars matin : Nettoyage de la Commune par les enfants de l'école
 - Samedi 18 mars matin : Nettoyage de la Commune par les associations et les bénévoles

§ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un arrêté municipal interdisant les activités physiques et/ou sportives dans le cadre périscolaire et extrascolaire, en cas de seuil d'alerte à la pollution de l'air a été pris en date du 24 janvier 2017.
- Madame COUDURIER présente le projet Rioul'n Sport organisé par le Service Enfance Jeunesse et Sport en collaboration avec l'Association des Jeunes d'Arenthon. Plusieurs ateliers sportifs et de jeux seront proposés par des associations partenaires telles que Arenthon Bike Club, l'APE ou encore Fit'n Dance. La date a été fixée au samedi 8 juillet 2017. Le Service Enfance Jeunesse et Sport va rechercher des financements auprès des entreprises.

- Madame COUDURIER indique qu'une remise des diplômes est prévue à la Maison des Associations le jeudi 16 février à 15h00 pour les enfants ayant participé à la cérémonie du 11 novembre. Ces diplômes sont délivrés par l'Office nationale des anciens combattants.
- La prochaine réunion du Conseil d'école aura lieu le mercredi 15 février à 20h00 en Mairie.
- Le loto des enfants aura lieu le vendredi 10 mars à 13h30 à la Maison des Associations.
- Madame COUDURIER rappelle la prochaine réunion de la Commission prévue le lundi 13 février à 17h30 en Mairie afin de discuter du renouvellement du Projet éducatif territorial.

§ COMMISSION SOCIALE

- Une réunion de la Commission avec l'ADMR du Pays Rochois est organisée le mercredi 15 février à 17h30 pour discuter de la gestion de la micro-crèche.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que le jury pour le choix de l'architecte du projet de la MARPA s'est réuni et a analysé les 55 candidatures. 3 candidats ont été retenus pour réaliser une esquisse ; ces entreprises seront rémunérées pour le travail réalisé.

§ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE - ANIMATION

- Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de la part de l'association Mer et Montagne pour la Démontagne prévue fin septembre ou début octobre 2017. L'association demande le financement par la Commune des frais de nourriture et boissons des enfants, de la prestation de la conteuse et du cachet des musiciens. Avant toute réponse, les élus veulent savoir si le Service Enfance Jeunesse et Sport souhaite participer à cet événement. Par ailleurs, les élus ne sont pas favorables à financer les musiciens et souhaitent qu'il s'agisse d'une réelle co-organisation entre Mer et Montagne et le Service Enfance Jeunesse et Sport.

§ COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

- La bibliothèque d'Arenthon est inscrite pour la 3^{ème} fois en tant qu'organisateur du premier tour du concours national de lecture à haute voix : « Les petits champions de la lecture » - pour les enfants de 11/12 ans. Des séances d'entraînement à la lecture sont organisées en janvier et février avec la participation de Françoise GONET, professeure d'art dramatique à Lausanne, Jaqueline ROCHEFEUILLE et Marie-Claire FILLON.
- Une nouvelle rencontre avec un auteur est prévue le 24 mars 2017 : Anne-Claire DECORVET, Prix lauréat 2016 au Prix Lettres frontière pour son livre « Un Lieu sans raison ».
- La Commune accueillera au mois de mars la prochaine réunion des bibliothécaires du Pays Rochois. Cette réunion est organisée à l'initiative de la bibliothèque départementale d'Annecy, Savoie Biblio.

§ COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATION

- Madame BOEX indique que la mise à jour du plan touristique de la Commune est en cours de réalisation par les Editions Cheneval situées à Fillinges.
- Madame BOEX présente le prochain thème de l’Echo des Iles : illustrations des sites de la Commune dédiés à des activités de loisirs.
- Madame BOEX propose d’acheter un écran de projection à la Maison des Associations pour les évènements et manifestations qui ont lieu dans la grande salle du rez-de-chaussée. (exemples : accueil des nouveaux habitants, réunion de quartier, besoins des associations). Un devis d’un écran avec télécommande va être demandé à la société TILT Informatique.
- Madame BOEX énonce la date de la prochaine réunion d’accueil des nouveaux habitants prévue le vendredi 19 mai 2017 à la Maison des Associations.

§ COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

- Monsieur MOENNE revient sur la réunion du 1^{er} février avec Monsieur NAEGELEN qui est venu présenter son projet immobilier sur les propriétés de Monsieur Camille SAUTHIER et de la Commune dans le chef-lieu. Seront prévus des logements collectifs et individuels, des logements multigénérationnels et des arcades commerciales. Monsieur NAEGELEN doit venir présenter le projet lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 06 mars 2017.
- Monsieur le Maire et Monsieur MOENNE ont rencontré Monsieur FATRAS du CAUE pour lancer la procédure de concours d’architectes concernant le projet d’aménagement de la place du village. Un cahier des charges a été établi. Le Conseil municipal devra prendre une délibération le 06 mars prochain pour lancer la procédure de concours d’architectes et solliciter l’accompagnement du CAUE dans la conduite de cette procédure. Monsieur le Maire conclut en précisant qu’une réunion devra être organisée entre le CAUE, GDRF, le SYANE et la Commune afin d’organiser et de coordonner l’ensemble des travaux d’aménagement de la place (réseaux éclairage public, eau potable, gaz, etc.).

§ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)

- Monsieur le Maire informe le Conseil que le candidat retenu pour la création du réseau de gaz sur la Commune est GRDF. Le montant de la participation de la CCPR en tant que subvention d’équilibre s’élèvera à 425 000 euros. Des travaux d’aménagement pour la codigestion des entrants et des boues vont être lancés sur le site de la station d’épuration. Un permis de construire sera déposé dans les prochaines semaines. La distribution du gaz est prévue pour fin 2018. Monsieur le Maire indique que la Commune va devoir prendre un bureau d’études pour chiffrer le remplacement ou la modification des chaudières des bâtiments communaux dans l’objectif de les relier au futur réseau de gaz.

§ SYNDICAT D'EAU POTABLE ARENTHON / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion du Syndicat est prévue le jeudi 23 février à 17h30 en Mairie.

§ SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A)

- Monsieur MOENNE énonce que des élections complémentaires ont été organisées avec la nomination de deux nouveaux vice-présidents.
- La participation financière pour la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) s'élèvera à plus de 5 millions d'euros pour tout le territoire du SM3A. Une étude hydraulique a été demandée pour le territoire de la CCPR, afin d'être efficient dans les actions et interventions à prévoir dans le cadre de la GEMAPI.
- Monsieur MOENNE indique que le SM3A étudie l'hypothèse d'un emprunt d'un million d'euros pour financer l'ensemble des projets, dont la nouvelle prise de compétence de la GEMAPI.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente Initiative Faucigny Mont-Blanc qui est une plateforme d'aide à la création d'entreprise. Elle a pour mission principale l'octroi de prêt d'honneur : prêt personnel à 0 %, de 2 000 euros à 15 000 euros.
Monsieur le Maire propose de verser une prime à Initiative en cas de versement d'un prêt d'honneur à une entreprise nouvellement créée sur la commune.
Avant toute décision, une réunion sera organisée avec Initiative Faucigny Mont-Blanc lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.
- Monsieur le Maire présente le système de téléalerte proposé par la société CII Télécom. Il s'agit d'un outil pouvant compléter l'action et l'efficacité du Plan communal de sauvegarde, et pourrait assurer une meilleure communication auprès des administrés (travaux, coupure électricité/eau).
Une réunion de présentation sera organisée avec la société CII Télécom lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.
- Suite à la demande de Monsieur DECARROUX sur le suivi de la délibération reportée relative à la reprise des abords de l'autoroute A40, Monsieur le Maire indique qu'une réunion sera organisée au printemps pour rediscuter de ce sujet avec l'ATMB en raison du linéaire important des abords de l'autoroute et des questions relatives à la sécurité (arbres des riverains tombant sur le domaine de l'autoroute).
- Monsieur DECARROUX présente les remerciements adressés par le Syndicat d'apiculture à la Commune pour le prêt de la salle de la Maison des Associations.

DATES A RETENIR

- ✓ Lundi 13 février à 18h00 en Mairie : Commission Affaires scolaires, jeunesse et sport
- ✓ Mercredi 15 février à 20h00 en Mairie : Conseil d'école
- ✓ Jeudi 16 février à 15h00 à la Maison des Associations : Remise des diplômes aux enfants ayant participé à la cérémonie du 11 novembre
- ✓ Jeudi 16 février à 19h00 en Mairie : Réunion Commissions Voiries Arenthon et Cornier pour projet de déviation
- ✓ Mercredi 15 février à 17h30 en Mairie : Réunion Commission sociale et ADMR
- ✓ Jeudi 16 février à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Mardi 21 février à 19h00 à Arenthon : Conseil communautaire CCPR
- ✓ Jeudi 23 février à 17h30 en Mairie : Réunion du Syndicat d'eau
- ✓ Lundi 27 février à 18h00 en Mairie : Réunion Commission Finances
- ✓ Lundi 6 mars à 18h00 en Mairie : Présentation Mr NAEGELEN + Réunion du Conseil municipal
- ✓ Jeudi 09 mars à 18h00 en Mairie : Réunion Commission Finances
- ✓ Vendredi 10 mars à 13h30 à la Maison des Associations : Loto des enfants
- ✓ Jeudi 16 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Vendredi 17 mars à 8h30 : Nettoyage de printemps avec les enfants de l'école
- ✓ Vendredi 17 mars de 15h45 à 17h30 : Carnaval
- ✓ Samedi 18 mars à 8h30 : Nettoyage de printemps avec la population
- ✓ Vendredi 24 mars à la bibliothèque : Rencontre avec l'auteur Anne-Claire DECORVET
- ✓ Jeudi 23 mars à 18h00 en Mairie : Réunion du CCAS
- ✓ Lundi 27 mars à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal - Vote du budget
- ✓ Jeudi 30 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 13 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Dimanche 23 avril : Elections présidentielles – 1^{er} tour
- ✓ Lundi 24 avril à 18h00 en Mairie : Présentation TéléAlerte + Réunion du Conseil municipal

- ✓ Jeudi 27 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Dimanche 07 mai : Elections présidentielles – 2nd tour
- ✓ Jeudi 11 mai à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Vendredi 19 mai à la Maison des Associations : Réunion d'accueil des nouveaux habitants
- ✓ Mercredi 24 mai à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 08 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Dimanche 11 juin : Elections législatives – 1^{er} tour
- ✓ Lundi 12 juin à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Dimanche 18 juin : Elections législatives – 2nd tour
- ✓ Jeudi 22 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Dimanche 02 juillet : Randonnée du Terroir
- ✓ Samedi 08 juillet : Festival Rioul'n Sport

Séance levée à 20h45.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAUL-FUTY



Le Maire,
Alain VELLUZ



Affiché le 07 / 03 / 2017.

